

LE GOUVERNEMENT VEUT DÉMANTELER LA CNIEG

**Agents actifs, agents inactifs, personnel de la CNIEG,
défendons notre Caisse et notre Statut !**

Depuis plusieurs mois, la tutelle de la CNIEG - la Direction de la Sécurité Sociale - repoussait la négociation de la convention de gestion (COG) au motif qu'il fallait d'abord un audit de l'Igas (Inspection Générale des Affaires Sociales). Et nous venons de comprendre pourquoi : la DSS se sert de l'Igas pour proposer le démantèlement de la CNIEG.

Un rapport à charge pour justifier le découpage de la CNIEG

Le rapport de l'Igas est à charge attaquant la CNIEG sur ses coûts notamment de personnel. Conclusion du rapport : pour faire des économies, il faut transférer l'activité retraite de la CNIEG, voire les autres activités (invalidité, décès) à une autre caisse, de préférence la CNAV.

Une nouvelle attaque en droite ligne avec 20 ans d'attaque contre les régimes spéciaux

Cette proposition est dans la droite ligne des attaques gouvernementales depuis 20 ans : réforme des régimes spéciaux de 2008, projet de système universel de Delevoye en 2019, obligation de transférer le recouvrement des cotisations à l'urssaf (2020), pression aux "mutualisations" (transfert de la gestion des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP) à la MSA, mutuelle agricole en 2022), fermeture du régime spécial vieillesse en 2023, refus d'améliorer notre régime (le minimum retraite au NR 100 acté avec les employeurs de la Branche des IEG en juillet 2023 n'a toujours pas fait l'objet d'un décret).

Des conséquences immédiates pour les affiliés et le personnel de la Caisse

Un transfert de toute la gestion retraites (simulations, informations des affiliés, liquidations, paiement des pensions) à la CNAV serait catastrophique. Il détruirait cet outil qu'est la CNIEG, dont la grande qualité est reconnue y compris par l'Igas.

C
N
I
E
G

La qualité de service de la CNAV est loin d'être au niveau de celui de la CNIEG : délais importants de réponse, difficulté à contacter des conseillers, erreurs nombreuses dans les dossiers. A cela s'ajouterait la difficulté de reprendre un régime très différent du régime général. Enfin, tout cela se ferait sous impératif de baisse des couts et donc de réduction du personnel.

Un danger immédiat

Alors que l'Igas, prudemment, indique qu'un tel transfert devra être précédé d'une étude et ne pourra pas être décidé avant plusieurs années, la représentante de la DSS a annoncé aux administrateurs que suite à ce rapport le Ministère de tutelle prendrait une décision sur un scénario rapidement soit d'ici fin mars 2026. Et cela sans étude, sans le début du commencement d'une réflexion sur les prérequis, les conséquences, les coûts, la faisabilité !

Les administrateurs CGT ont proposé une réponse immédiate et le Président du Conseil d'Administration, au nom de tous les administrateurs salariés comme employeurs, a écrit aux tutelles pour refuser l'étude d'un tel transfert, alors que d'autres priorités essentielles aux affiliés devaient être traitées.

Tous ensemble, affilié-es et agent-es de la Caisse, nous devons montrer rapidement notre attachement à notre Caisse et à l'outil qui a été construit au bénéfice des affiliés par l'engagement des agents de la Caisse.

La FNME CGT lance une pétition : <https://c.org/Rzr8NKzC84>, et appelle tous les agents actifs et inactifs à la signer rapidement.

Elle propose une motion destinée aux tutelles et aux employeurs à voter en sections syndicales et collectifs d'entreprise, en sections de retraités, lors d'AG de personnel et dans les IRP

C'est maintenant qu'il faut agir.

Pour la pérennité et le développement de la Caisse,

Pour améliorer la qualité pour les affiliés

Pour des meilleures conditions de travail pour son personnel

La FNME CGT a défendu en préparation de la COG et lors de l'audit de l'Igas :

- Le maintien de la CNIEG dans ses missions et le refus d'un transfert de l'activité
- Le renforcement de son rôle au bénéfice des affiliés et d'une meilleure gestion (gestion du tarif agent, traitement des futurs bulletins de pension des agents régime général)

- L'amélioration des services notamment vers les affiliés non connectés et les polypensionnés (propositions reprises par le rapport de l'Igas)
- La croissance du personnel en nombre et en qualification : augmentation des effectifs, formation et parcours professionnels internes, réévaluation des classements des postes
- L'augmentation des moyens budgétaires pour renforcer les services aux affiliés, améliorer les conditions de travail et les salaires, faire face aux enjeux informatiques et réinternaliser les activités.

Pour signer la pétition en ligne :

Cliquez sur le lien suivant :

<https://c.org/Rzr8NKzC84>

Ou Scannez le QR Code



C
N
I
E
G